



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°33
1^{ER} OCTOBRE 2014

- Décisions du 1 ^{er} octobre 2014 portant délégation de signature :	
*hygiène et sécurité (personnel)	P 2
*hygiène et sécurité (chantiers)	P 5
*chômages	P 8
*mesures temporaires	P 10
*ordre général	P 12
*ressources humaines	P 15
*ordonnateurs secondaire	P 19
*marchés	P 23
*achats inférieurs à 4000 euros	P 26
*autorisation de circuler sur les digues et chemins du halage	P 34

Direction territoriale Nord-Est

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 1^{ER} OCTOBRE 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CORINNE DE LA PERSONNE, DIRECTRICE TERRITORIALE NORD EST
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à Mme Corinne de La Personne, en matière d'hygiène et de sécurité du personnel,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne de La Personne, directrice territoriale Nord-Est, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci à M. David Mazoyer, directeur adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de La Personne et de M. David Mazoyer, à M. Jean-Marie Ham, chef de l'arrondissement Environnement, maintenance, exploitation, à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- la fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelles ou à caractère professionnel,
- les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- toute autorisation ou habilitation particulière de travail,
- les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

Article 2

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes :

- les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- les actes portant fixation des consignes de travail.

Article 3

La décision du 31 mars 2014, susvisée, est abrogée.

Article 4

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 1^{er} octobre 2014

Le directeur général

Signé

Marc PAPINUTTI

ANNEXE 1

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie HAM, chef de l'arrondissement Environnement, maintenance, exploitation, Mme Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe au chef de l'arrondissement Environnement, maintenance, exploitation ;

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Philippe MOREL, chef du pôle Ressources Eco responsabilité

- Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'arrondissement Développement de la voie d'eau ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Xavier LUGHERINI, adjoint à la chef de l'arrondissement Développement de la voie d'eau

- M. Olivier VERMOREL, chef de l'arrondissement Etudes et grands travaux ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Daniel BALY, adjoint au chef de l'arrondissement Etudes et grands travaux

- M. Philippe GOEDERT, chef de l'arrondissement Maîtrise d'ouvrage, prospective et finances ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Hervé MARNEFFE, adjoint au chef de l'arrondissement Maîtrise d'ouvrage, prospective et finances

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal des Vosges ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Sébastien GALMICHE, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal des Vosges

- M. François HOFF, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Mme Catherine FRANCOIS, adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle ;
En l'absence ou en cas d'empêchement de M. HOFF et de Mme FRANCOIS, M. Patrick FRANCOISE, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle

- M. Michel MALINGREY, chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal de la Marne au Rhin Ouest (CMRO) ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Laurent LEMOINE, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire CMRO ;
En l'absence ou en cas d'empêchement de M. MALINGREZ et M. LEMOINE, M. Bruno ALBERICI, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire CMRO

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Fabrice CLAUDE, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne

- M. Daniel MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy (CMRE-EN) ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Stéphane MUNOS, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire CMRE-EN
En l'absence ou en cas d'empêchement de MM. MARTIN et MUNOS, M. Alain CAPRION, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire CMRE-EN

- M. Yves MAURICE, chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal entre Champagne et Bourgogne (CCB) ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Gérard CARBILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire CCB.

DECISION DU 1^{ER} OCTOBRE 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CORINNE DE LA PERSONNE, DIRECTRICE TERRITORIALE NORD EST
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (chantiers)

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à Mme Corinne de La Personne en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre des chantiers,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne de La Personne, directrice territoriale Nord-Est et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. David Mazoyer, directeur adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de La Personne et de M. David Mazoyer, à M. Xavier Mangin, secrétaire général, à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

Article 2

Délégation est donnée aux personnes désignées en annexe 1 pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

Article 3

La décision du 31 mars 2014, susvisée, est abrogée,

Article 4

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 1^{er} octobre 2014

Le directeur général

Signé

Marc PAPINUTTI

ANNEXE 1

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MANGIN, secrétaire général, M. Philippe MOREL, chef du pôle Ressources Ecoresponsabilité

- M. Jean-Marie HAM, chef de l'arrondissement Environnement, maintenance, exploitation ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Mme Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe au chef de l'arrondissement Environnement, maintenance, exploitation

- Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'arrondissement Développement de la voie d'eau ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celle-ci, M. Xavier LUGHERINI, adjoint à la chef de l'arrondissement Développement de la voie d'eau

- M. Olivier VERMOREL, chef de l'arrondissement Etudes et grands travaux ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Daniel BALY, adjoint au chef de l'arrondissement Etudes et grands travaux

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal des Vosges ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Sébastien GALMICHE, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal des Vosges

- M. François HOFF, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Mme Catherine FRANCOIS, adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle ;
En l'absence ou en cas d'empêchement de M. HOFF et de Mme FRANCOIS, M. Patrick FRANCOISE, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle

- M. Michel MALINGREY, chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal de la Marne au Rhin Ouest (CMRO) ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Laurent LEMOINE, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire CMRO ;
En l'absence ou en cas d'empêchement de M. MALINGREZ et M. LEMOINE, M. Bruno ALBERICI, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire CMRO

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Fabrice CLAUDE, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne

- M. Daniel MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy (CMRE-EN) ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Stéphane MUNOS, adjoint au chef de l'Unité territoriale d'itinéraire CMRE-EN
En l'absence ou en cas d'empêchement de MM. MARTIN et MUNOS, M. Alain CAPRION, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire CMRE-EN

- M. Yves MAURICE, chef de l'unité territoriale d'itinéraire canal entre Champagne et Bourgogne (CCB) ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Gérard CARBILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire CCB.

DECISION DU 1^{ER} OCTOBRE 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CORINNE DE LA PERSONNE, DIRECTRICE TERRITORIALE NORD EST
-Chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France, à Mme Corinne de La Personne, directrice territoriale Nord Est, en matière de modification des jours et horaires de navigation ainsi que des périodes de chômages,

DECIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction Nord-Est, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général,

1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...) ;

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Mme Corinne de La Personne, directrice territoriale
M. David Mazoyer, directeur territorial adjoint
M. Xavier Mangin, secrétaire général
M. Philippe Goedert, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances
M. Olivier Vermorel, chef de l'arrondissement études et grands travaux
M. Jean-Marie Ham, chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation
Mme Michelle Laquenaire, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
M. Daniel Baly, adjoint au chef de l'arrondissement études et grands travaux
Mme Anne-Catherine Laderrière, adjointe au chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation

M. Hervé Marneffe, adjoint au chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances
M. Xavier Lugherini, adjoint à la chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
M. Ghislain Dave, agent de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation
M. Claude Louis, agent de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation
M. Michel Malingrey, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest
M. Bruno Alberici, chef du pôle maintenance de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest
M. Régis Lagabe, chef du pôle gestion hydraulique exploitation de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest
M. Laurent Lemoine, chef du pôle ressources, environnement, ingénierie et territoires de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest
M. Yannick Payot, chef de l'UTI canal des Vosges
M. Sébastien Galmiche, adjoint au chef de l'UTI canal des Vosges
Mme Marie-Hélène Perrin, chef du pôle gestion hydraulique exploitation de l'UTI canal des Vosges
M. Yves Maurice, chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne
M. Gérard Carbillet, chef de l'agence de Chaumont de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne
M. Frédéric Poinot, chef de l'agence de Longeau de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne
M. Xavier Michel, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne
M. Francis Martin, chef l'UTI Meuse-Ardennes
M. Fabrice Claude, chef de l'agence Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes
M. Patrice Macel, chef de pôle de l'agence Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes
M. Elvis Maire, chef de pôle de l'agence Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes
M. Nicolas Moreau, chef de pôle de l'agence Ardennes de l'UTI Meuse-Ardennes
M. Frédéric Rogissart, chef de pôle de l'agence Ardennes de l'UTI Meuse-Ardennes
M. François Hoff, chef de l'UTI Moselle
Mme Catherine François, chef de l'agence de Metz de l'UTI Moselle
M. Jean-Luc Renard, chef de l'agence de Pont à Mousson de l'UTI Moselle
M. Jean-Yves Helle, chef de l'agence de Toul de l'UTI Moselle
M. Patrick François, chef de l'agence ingénierie et maintenance de l'UTI Moselle
M. Jean-Pierre Vuillaume, chef de l'agence exploitation de l'UTI Moselle
M. Daniel Martin, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy
M. Stéphane Munos, chef du pôle entretien exploitation et gestion hydraulique de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy
M. Alain Caprion, chef du pôle administratif de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy.

Article 2

La décision du 31 mars 2014, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 1^{er} octobre 2014

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti

DECISION DU 1^{ER} OCTOBRE 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CORINNE DE LA PERSONNE, DIRECTRICE TERRITORIALE NORD EST
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,
Vu le décret n°2009-507 du 4 mai 2009 portant publication du règlement de police pour la navigation de la Moselle, adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la Commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008,
Vu le décret n°95-536 du 5 mai 1995 portant publication du règlement de police pour la navigation du Rhin, adopté par la résolution 1993-II-19 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adopté à Strasbourg le 1er décembre 1993,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature à Mme Corinne de La Personne, directrice territoriale Nord-Est, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction Nord-Est, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Mme Corinne de La Personne, directrice territoriale
M. David Mazoyer, directeur territorial adjoint
M. Xavier Mangin, secrétaire général
M. Philippe Goedert, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances
M. Olivier Vermorel, chef de l'arrondissement études et grands travaux
M. Jean-Marie Ham, chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation
Mme Michelle Laquenaire, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
M. Daniel Baly, adjoint au chef de l'arrondissement études et grands travaux
Mme Anne-Catherine Laderrière, adjointe au chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation
M. Hervé Marneffe, adjoint au chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances
M. Xavier Lughérini, adjoint à la chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
M. Marc Schwager, chef de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation
M. Ghislain Dave, agent de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation

M. Claude Louis, agent de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation
M. Michel Malingrey, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest
M. Bruno Alberici, chef du pôle maintenance de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest
M. Régis Lagabe, chef du pôle gestion hydraulique exploitation de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest
M. Laurent Lemoine, chef du pôle ressources, environnement, ingénierie et territoires de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest
M. Yannick Payot, chef de l'UTI canal des Vosges
M. Sébastien Galmiche, chef du pôle maintenance de l'UTI canal des Vosges
Mme Marie-Hélène Perrin, chef du pôle gestion hydraulique exploitation de l'UTI canal des Vosges
M. Yves Maurice, chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne
M. Gérard Carbillet, chef de l'agence de Chaumont de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne
M. Frédéric Poinsot, chef de l'agence de Longeau de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne
M. Xavier Michel, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne
M. Francis Martin, chef l'UTI Meuse-Ardennes
M. Fabrice Claude, chef de l'agence Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes
M. Patrice Macel, chef de pôle de l'agence Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes
M. Elvis Maire, chef de pôle de l'agence Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes
M. Nicolas Moreau, chef de pôle de l'agence Ardennes de l'UTI Meuse-Ardennes
M. Frédéric Rogissart, chef de pôle de l'agence Ardennes de l'UTI Meuse-Ardennes
M. François Hoff, chef de l'UTI Moselle
Mme Catherine François, chef de l'agence de Metz de l'UTI Moselle
M. Jean-Luc Renard, chef de l'agence de Pont à Mousson de l'UTI Moselle
M. Jean-Yves Helle, chef de l'agence de Toul de l'UTI Moselle
M. Patrick François, chef de l'agence ingénierie et maintenance de l'UTI Moselle
M. Jean-Pierre Vuillaume, chef de l'agence exploitation de l'UTI Moselle
M. Daniel Martin, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy
M. Stéphane Munos, chef du pôle entretien exploitation et gestion hydraulique de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy
M. Alain Caprion, chef du pôle administratif de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement Nancy

Article 2

La décision du 31 mars 2014, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 1^{er} octobre 2014

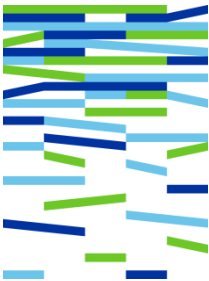
Le directeur général

Signé

Marc Papinutti

Nancy, le 1^{er} octobre 2014

Décision portant délégation de signature



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature à Mme Corinne de LA PERSONNE, directrice territoriale Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, délégation est donnée à M. David MAZOYER, adjoint à la Directrice territoriale, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents visés dans la délégation de pouvoirs du 31 mars 2014 susvisée.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE à M. Xavier LUGHERINI, adjoint, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE et de M. David MAZOYER, délégation est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE pour agir en justice en cas d'urgence.

Article 4:

Délégation permanente est donnée à :

- Yannick PAYOT, chef de l'UTI CV ;
- Michel MALINGREY, chef de l'UTI CMRO ;
- Daniel MARTIN, chef de l'UTI CMRE-EN ;
- Francis MARTIN, chef de l'UTI Meuse-Ardenne ;
- Fabrice CLAUDE, chef de l'agence de Verdun de l'UTI Meuse-Ardenne ;
- François HOFF, chef de l'UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, chef de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul /de l'UTI Moselle ;
- Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle ;
- Yves MAURICE, chef de l'UTI CCB ;
- Gérard CARBILLET, chef de l'agence de Chaumont de l'UTI CCB ;
- Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau de l'UTI CCB ;
- Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI CCB,

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques, n'excédant pas 3 ans.

Article 5 :

La décision portant délégation de signature du 7 avril 2014 est abrogée.

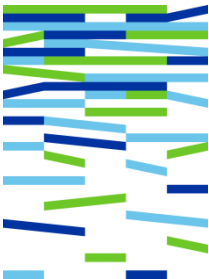
Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

SIGNE

Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature à Mme Corinne de LA PERSONNE, directrice territoriale Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée pour signer les actes ci-après :

- Les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- Les décisions d'octroi des congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- Les ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux et les états de frais correspondants,
- La décision d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre d'un déplacement professionnel à titre exceptionnel,
- La décision d'autoriser le remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,

- Les autorisations spéciales d'absence suivantes, sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfants malades ou pour en assurer momentanément la garde
 - pour les événements de famille suivants :
 - mariage / PACS de l'agent,
 - naissance ou adoption d'un enfant,
 - mariage d'un enfant,
 - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
 - décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
 - pour les parents d'élèves
 - pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives
 - les autorisations d'absence à titre syndical suivantes :
 - pour siéger au sein des divers organismes et commissions,
 - pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs,
 - les décharges d'activité de service.
 - pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation psychoprophylactique (accouchement sans douleur),
pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.

Dans la limite de leurs attributions et quelle que soit la catégorie de l'agent, aux personnes suivantes :

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MANGIN, à Mme Aurore JANIN, chef du pôle ressources humaines,
- M. Jean-Marie HAM, chef de l'arrondissement environnement maintenance et exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HAM, à Mme Anne-Catherine LADERRIÈRE, adjointe,
- M. Olivier VERMOREL, chef de l'arrondissement études et grands travaux et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. VERMOREL, à M. Daniel BALY, adjoint,
- Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAQUENAIRE, à M. Xavier LUGHERINI, adjoint,
- M. Philippe GOEDERT, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. GOEDERT, à M. Hervé MARNEFFE, adjoint,

- M. Yves MAURICE, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAURICE, à M. Gérard CARBILLET, adjoint,

Pour le ressort de l'agence de Longeau, à M. Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau et en cas d'absence ou d'empêchement de M. POINSOT, à M. Philippe GUYOT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Saint-Dizier, à M. Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MICHEL, à M. Pascal GIROUD, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Chaumont, à M. Gérard CARBILLET.

- M. Daniel MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est – embranchement de Nancy et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Stéphane MUNOS, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN et MUNOS, à M. Alain CAPRION, adjoint.

- M. Michel MALINGREY, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MALINGREY et LEMOINE, à M. Bruno ALBERICI, adjoint,

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Fabrice CLAUDE, chef de l'agence Meuse-amont, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne.

Pour le ressort de l'agence Meuse-amont, à M. Fabrice CLAUDE, chef de l'agence Meuse-amont et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. CLAUDE, à M. Elvis MAIRE, adjoint au chef de l'agence Meuse-amont et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. CLAUDE et MAIRE, à M. Patrice MACEL, adjoint.

Pour le ressort de l'agence Ardennes, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Nicolas MOREAU, adjoint au chef de l'agence Ardennes et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN et MOREAU, à M. Frédéric ROGISSART, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN, MOREAU et ROGISSART, à M. Henri DUPONT, adjoint.

- M. François HOFF, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF, à Mme Catherine FRANÇOIS, adjointe et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF et de Mme FRANÇOIS, à M. Patrick FRANÇOISE, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Metz, à Mme Catherine FRANÇOIS, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence maintenance, à M. Patrick FRANÇOISE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. FRANÇOISE, à M. Claude THIÉBAUT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence exploitation, à M. VUILLAUME, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence de Pont-à-Mousson, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. RENARD, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul.

Pour le ressort de l'agence de Toul, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HELLE, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson.

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal des Vosges et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint.

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 7 avril 2014 est abrogée.

Article 3:

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

SIGNE

Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigable de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- David MAZOYER, adjoint à la directrice territoriale ;
- Xavier MANGIN, secrétaire général ;
- Jean-Marie HAM, chef de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation et en cas d'absence ou d'empêchement à Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;
- Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Xavier LUGHERINI, adjoint ;
- Olivier VERMOREL, chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à Daniel BALY, adjoint ;
- Philippe GOEDERT, chef de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GOEDERT à Hervé MARNEFFE, adjoint ;

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Anne DIDIER, pour la partie recettes ;

- Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Michelle HARMAND, pour la partie dépenses.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences de leur arrondissement ou unité territoriale d'itinéraire de rattachement :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

La décision portant subdélégation de signature du 9 octobre 2013 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

SIGNE

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Secrétariat Général / Centre de ressources	Charlène BIJOU et en cas d'absence ou d'empêchement de Charlène BIJOU, Philippe MOREL en sa qualité de chef du pôle ressources et éco-responsabilité
Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY en sa qualité d'adjoint
Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Blandine MERTZ et en cas d'absence ou d'empêchement de Blandine MERTZ, Maryan KOLANEK en sa qualité de chef de la cellule maintenance et surveillance des ouvrages
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint
Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardennes	Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN et de Fabrice CLAUDE, Nicolas MOREAU, en sa qualité de premier adjoint de l'agence Ardennes, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE et Nicolas MOREAU, Elvis MAIRE en sa qualité de premier adjoint de l'agence Meuse Amont
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Stéphane MUNOS, Alain CAPRION en sa qualité de deuxième adjoint

Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	François HOFF et en cas d'absence ou d'empêchement François HOFF, Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF et Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE et Jean-Yves HELLE, Jean-Luc RENARD en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick PAYOT, Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal entre Champagne et Bourgogne	Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE, Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, Xavier MICHEL en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, Frédéric POINSOT en sa qualité de chef de l'agence de Longeau
Arrondissement Développement de la Voie d'eau	Xavier LUGHERINI et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier LUGHERINI, Michelle LAQUENAIRE en sa qualité de chef d'arrondissement
Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Patricia BOUDIERE en sa qualité d'adjointe
Ressources humaines	Aurore JANIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Aurore JANIN, François STOFFEL en sa qualité de chef du pôle gestion de proximité

Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature à Mme Corinne de LA PERSONNE, directrice territoriale Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

1.1 Mme et MM. les chefs d'arrondissement, d'unité territoriale d'itinéraire et d'agence, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

NOMS	FONCTIONS
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Philippe MOREL en sa qualité de chef du Pôle Ressources et Eco-responsabilité	Secrétaire Général
Jean-Marie HAM et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie HAM, Anne-Catherine LADERRIERE en sa qualité d'adjointe	Chef de l'Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation
Philippe GOEDERT et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GOEDERT, Hervé MARNEFFE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances
Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier VERMOREL, Daniel BALY en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Xavier LUGHERINI en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
François HOFF et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF et de Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE, Jean-Luc RENARD, en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et de Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest (UTI CMRO)
Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN et Fabrice CLAUDE, Nicolas MOREAU en sa qualité de premier adjoint de l'agence Ardennes, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE et Nicolas MOREAU, Elvis MAIRE en sa qualité de premier adjoint de l'agence Meuse Amont	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardennes (UTI MA)
Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Stéphane MUNOS, Alain CAPRION en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est et de l'Embranchement de Nancy (UTI CMRE-EN)

Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick PAYOT, Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal des Vosges (UTI CV)
Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Thierry BADIÉ, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Chaumont, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, en sa qualité de chef de l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, Philippe GUYOT, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, Xavier MICHEL, en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, Pascal GIROUD, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Saint-Dizier	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne (UTI CCB)

1.2 Mmes et M. les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 €HT pour les travaux ;
- à 20 000 €HT pour les fournitures et services.

NOMS	FONCTIONS
Aurore JANIN	Responsable du Pôle Ressources Humaines au secrétariat général
Charlène BIJOU	Responsable du Centre de Ressources au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Xavier LUGHERINI	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Blandine MERTZ	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation
Michelle HARMAND	Responsable de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 7 avril 2014 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

SIGNE

Décision portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de Mmes et MM les chefs d'arrondissement, d'UTI, d'agence et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

Arrondissement Développement de la Voie d'Eau

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- CAPONE Michel
- DIDIER Anne
- FORTIN Jean-Marc
- OSTER Julien
- WIECZOREK Aurélie

Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- ARTIS Guillaume
- CHENOT Stéphanie
- COLLONGUES Manuel
- FALDA Nathalie
- KOLANEK Maryan
- SCHWAGER Marc

Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- DENIS Pascal
- GILLET Céline
- JUDON Rodolphe
- KOENIG Christine

Secrétariat Général

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BALLAND René
- CHARTIER Alain
- CHOLLEY Daniel
- EHLING Edith
- FRANÇOIS Geneviève
- GURY Véronique
- HUMBERT Jean-Luc
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- ROHRBACH Sylvain
- SIMON Martine
- VENCK Pascale

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- GRANDCLAUDE Samuel
- JORIS Sylvain
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 €HT :

- FRANÇOIS Patrick

U.T.I. CMRO

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- ALBERICI Bruno
- COQUIN Claudine
- GUEDES Sophie
- LAGABE Régis
- LEMOINE Laurent
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- BOHIN Christian
- FAGNIERES Joël
- JANNEL Olivier
- LUDWIG Sylvianne

U.T.I. CV

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BARET Anthony
- COCHETEUX Jean-Jacques
- FELIX Damien
- GALMICHE Sébastien
- GUETTIER Delphine
- HANTZ Yvan
- MUNIER Hervé
- PERRIN Marie-Hélène
- WISOCKY Patrick

U.T.I. CMRE-EN

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BELIN Christophe
- BIER Philippe
- BORTOLOTTI Florent
- CAPRION Alain
- CHARDIN Jean-Pierre
- CLAUDE Stéphane
- DURAND Stéphane
- FRANCOIS Régis
- GABRIEL Didier
- ILLY Jean-Paul
- MOUROT Philippe
- MOUTTON Xavier
- MUNOS Stéphane

U.T.I. Moselle

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- FRANCOIS Catherine
- FRANCOISE Patrick

Agence « Exploitation »

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- VUILLAUME Jean-Pierre

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- DURTHALLER-LEMOINE Monique
- THOMAS Patrick

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- CAMPOS PEREIRA Manu

Agence « Ingénierie et maintenance »

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- THIEBAUT Claude

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- BOLLECKER Raphaël
- CORVISY Cyril
- DE LAZZER Xavier
- HAMER Jacques
- MARINHO-DIAS Jean
- MIGLIOLI Marc
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian
- BACHER Yves
- DARNOIS Philippe
- DUQUENOIS Michel
- DONOT Patrice
- RUCHET Michel
- WAGNER Éric

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- MORELLE Patrick

Agence de Metz

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- WINGERTER Catherine

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- BORDG Jean-Pierre

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- KRZEMINSKI Didier

Agence de Pont à Mousson

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- RENARD Jean-Luc

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- PRINCET Fabienne

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- ANTOINE Sylvain

Agence de Toul

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- HELLE Jean-Yves

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- NOISETTE Thierry

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- WINGLER Christa

U.T.I. Meuse-Ardennes

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- CLAUDE Fabrice

Agence Ardennes

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- ADNET Christine
- DUPONT Henri
- ROGISSART Frédéric
- MANETTA Mickaël
- MAUBACQ Frédéric
- MOREAU Nicolas
- MEYERS Thierry
- RYDZIK Bruno

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- BARCZI Fabien
- DELIGNY Josian
- GARDIEN Marie-Catherine
- GUIRSCH Éric
- GOFFETTE Fabrice
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel
- PAGAZZI Séverin
- UNDREINER Stéphane

Agence Meuse Amont

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- MACEL Patrice
- GEMINEL Adrien
- LANDOT Edith
- LEPRINCE Romuald
- MAIRE Elvis
- SIMON Pascal

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- CORDIER Alain
- LAURENT Bernard
- LECLERC Stéphane
- MACEL Dominique
- MULLER Hervé
- PICASSO Rémy
- VINOT Patrick

U.T.I. CCB

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- CARBILLET Gérard

Agence de Chaumont

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BADIER Thierry
- VOILLEQUIN Jean-François

Agence de Longeau

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BELLUZ Pascal
- GUYOT Philippe
- LINARES Henri
- MONGET Frédéric
- POINSOT Frédéric
- RADEL Jean-Luc
- RIOTOT David

Agence de Saint-Dizier

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- CRESSOT Dominique
- FLAMERION Philippe
- GIROUD Pascal
- GUAY Emilie
- MATUCHET Thierry
- MICHEL Xavier
- MION Christophe

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 9 octobre 2013 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

SIGNE

**Décision portant
délégation de signature en matière
d'autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage**



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le code des transports,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la justice administrative,
Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux,
Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de voies navigables de France aux directeurs territoriaux,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- Michelle LAQUENAIRE, chef de l'ADVE, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Xavier LUGHERINI, adjoint ;
- Jean-Marie HAM, chef de l'AEME, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie HAM, Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;
- Francis MARTIN, chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- Michel MALINGREY, chef de l'UTI CMRO ;
- François HOFF, chef de l'UTI Moselle ;
- Yannick PAYOT, chef de l'UTI CV ;
- Daniel MARTIN, chef de l'UTI CMRE-EN ;
- Yves MAURICE, chef de l'UTI CCB ;

à l'effet de signer dans la limite de leur compétence territoriale, les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 7 avril 2014 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

SIGNE